

Village de Zenon Park

bulletin



Politique de déneigement

Cette politique souligne l'ordre à suivre pour le déblayage de la neige.

Lorsque possible, voici l'ordre à suivre:

L'entrée à la caserne des pompiers pour avoir accès au camion

Cour d'école et stationnements (seulement quand demandé)

Lot pour le camion pour courrier

Garderie - devant

Park Lodge stationnement arrière

Rue principale - Park Lodge à la caserne des pompiers.

Rue du parc - de la 1^{ère} rue S à la 2^e rue N (de trottoir à trottoir)

Manoir: stationnement

Toutes les sorties de sécurité et les accès aux services du village

Stationnement à la patinoire

Toutes les autres rues et ruelles qui doivent être passables.

Une fois tous les endroits clé déblayés, entrées privées tel que demandé

Le bon sens doit dominer. Le personnel d'entretien doit tenir compte du jour de la semaine et de l'heure du jour pendant lesquels le déneigement doit se faire.

Tout déneigement fait pour résidents privés, le Ministère de la Voirie, Sasktel ou l'école DOIT être noté et enregistré pour être facturé à un taux établi par le Conseil. Cette liste doit être livrée au Bureau du Village aussitôt que possible après chaque bordée de neige.

Il est nécessaire que le personnel d'entretien note toutes les heures supplémentaires dévouées au déneigement.

Nous demandons aux résidents d'être patients après une bonne bordée de neige. Le personnel d'entretien doit respecter la politique de déneigement avant de soumettre des demandes spéciales. Toutes plaintes doivent être écrites et soumises au Bureau du Village pour que le Conseil en discute à leur prochaine réunion.

TROTTOIRS

Le déblayage de la neige sur les trottoirs résidentiels et commerciaux est la responsabilité du propriétaire.

Il serait grandement apprécié que les résidents déblaient la

neige aussitôt que pratiquement possible.

C'est pour la sécurité des résidents et pour rendre l'accès possible au personnel d'urgence si cela devient

nécessaire. Aussi, un trottoir déblayé, c'est plus agréable.

Vente par appel d'offre

Le Village de Zenon Park offre de vendre la propriété suivante « telle qu'elle »:

Block C Plan no. BE2569

Un appel d'offre doit être soumis dans une enveloppe scellée indiquant "appel d'offre" et adressée à:

Village de Zenon Park

Casier postal 278

Zenon Park, SK

SOE 1W0

Tout appel d'offre doit précéder la date limite du 1^{er} avril, 2019. Un chèque certifié couvrant 5% de la valeur de l'offre doit être adressé à la municipalité. L'appel d'offre doit aussi y être inclus. S'il vous plaît indiquer votre intention en ce qui concerne cette propriété. L'offre la plus haute ne sera pas nécessairement acceptée. Le gageur choisi aura 30 jours pour fournir la balance promise afin de compléter l'achat.

Daté le 22 février, 2019

Lisa A. LeBlanc

Administratrice

Rappel: bacs à déchets/recyclage

Les bacs bleus près de la caserne des pompiers sont strictement pour l'usage de la municipalité.

Les résidents sont responsables de se débarrasser de tout déchet qui n'entre pas dans les bacs.

Tous les gros morceaux doivent être transportés au dépotoir à Tisdale.

Pour plus de renseignements, consultez :

<http://www.tisdale.ca/landfill/>

Les bacs devraient être enlevés de la rue chaque semaine pour que les rues soient plus accessibles au personnel d'entretien.

Numéros maisons

Tel que déjà mentionné, il est important que le numéro de chaque résidence soit visible.

S'il vous plaît vous assurer que vos numéros sont affichés.